

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2012 A 20H30</b></p>
---

**PRESENTS**

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / M DECHE / Mme LABAT M / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M FALTRAUER / Mme LABAT A / Mme MAGNOUAC / M BENOIT / Mme ROLANDO / M VEIGA

**EXCUSES**

M GUASCH / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE / M DESANGLES / M LABERGERE / M COURREGES / Mme GREGNANIN / M BOUNET / M COMET

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION**

M GUASCH / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE / Mme GREGNANIN / M BOUNET / M COMET

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu/procès verbal de la séance du 13 MARS 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2011
  2. BUDGET PRIMITIF 2012 (VOIR CR 1<sup>ÈRE</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> COMMISSION)
  3. MANIFESTATION "PAJ" TARIFS
  4. LOCATION MLA RUE DE CAMARADE AVENANT N°1 AU BAIL
  5. MARCHÉS PUBLICS - PROCEDURES INTERNES
  6. SAGE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX
  7. TRANSFORMATION EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE
  8. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL 2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE
- QUESTIONS DIVERSES

## **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Monsieur QUINTILLA Adjoint aux finances présente le CA 2011.

Le total des recettes s'élève à 6 330 781,48€ en investissement et à 7 138 309,88€ en fonctionnement.

Le total des dépenses s'élève à 3 348 159,93€ en Investissement et 4 856 189, 18€ en fonctionnement.

Le résultat d'investissement s'élève à 2 982 621,55€.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 2 282 120,70€.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 678 951 €, qui sera reporté en recette du BP 2012.

Monsieur QUINTILLA soumet ce CA au vote il est adopté à l'unanimité

## **2. BUDGET PRIMITIF 2012**

Monsieur le Maire présente les taux pour 2012 inchangés par rapport à 2011 :

TH = 22,89%      FB = 30,65%      FNB = 123,05%      CFE = 30,31%

Le Conseil Municipal adopte ces taux à l'unanimité.

Monsieur QUINTILLA poursuit la présentation du BP 2012 qui a reçu un Avis Favorable des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> commissions le 20 Mars 2012.

Le BP 2012 s'équilibre à 6 897 724€ en fonctionnement et à 3 125 575€ en investissement.

Nicole LABARRERE présente les subventions aux Associations adoptées pour la majorité par la commission des finances dans sa séance du 6 Mars et donne les précisions manquantes lors de cette réunion du 6 Mars pour certaines Associations.

Monsieur le Maire fait remarquer que malgré les contraintes financières la commune continue à soutenir le tissu associatif alors que d'autres collectivités diminuent leur soutien.

Vous trouverez ci-joint la liste des associations avec les montants attribués.

Monsieur le Maire soumet le BP 2012 au vote, il est adopté à la majorité.

Cinq abstentions : Mme MAGNOUAC (Procuration M BOUNET), Mme ROLANDO (Procuration M COMET), M BENOIT.

Madame ROLANDO précise que la justification de ces abstentions sera présentée dans le prochain bulletin municipal.

### **3. MANIFESTATION "PAJ" - TARIF**

Le samedi 14 avril prochain, la commission jeunes du PAJ organise une manifestation sur les jeux vidéos, il est nécessaire, comme pour la soirée Halloween, de créer un fonds de caisse de 200€, de fixer le prix des entrées à 5€ et des boissons à 1€.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés à l'unanimité.

### **4. LOCATION MLA – RUE CAMARADE AVENANT N°1 AU BAIL**

Pour délibération en date du 13 Mai 2009 le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer un nouveau bail avec l'entreprise MLA pour les locaux ex-Ribo Rue de Camarade.

Le bail est conclu pour 3 ans du 1<sup>er</sup> Mai 2009 au 30 Avril 2012.

La Société MLA a acheté un terrain à la commune à la zone Industrielle de Lauron pour y implanter son entreprise dans ses propres murs. Le permis de construire est obtenu mais les travaux ne seront pas terminés avant juillet 2012.

Un avenant de 3 mois renouvelable une fois est proposé à la société MLA pour lui permettre de rester dans les locaux rue de Camarade jusqu'à la fin des travaux de ses locaux à la zone industrielle.

Le loyer mensuel serait de 433€ compte tenu de l'augmentation de l'indice de référence au 01/05/2012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

### **5. MARCHÉS PUBLICS – PROCEDURES INTERNES**

En 2004 le Conseil Municipal avait approuvé une procédure formalisant les règles internes de consultations des entreprises pour les opérations inférieures à 90 000 € et jusqu'à 230 000 €.

Depuis plusieurs textes ont modifié le code des marchés publics notamment en matière de seuils.

Vous avez eu copie de la nouvelle proposition de règles internes pour s'adapter à la dernière modification du code des marches le 09/12/2011.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

### **6. SAGE : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX**

Par courrier en date du 13 Mars 2012, Monsieur le Préfet des Landes informe la commune qu'un oubli a été fait en 2003 lors de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Midouze qui a pour objet la gestion concertée de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Midouze.

Le périmètre arrêté le 11 février 2004 concerne 72 communes Landaises et 56 communes Gersoises, une commission locale de l'eau (CLE) présidée par Monsieur PAYROS (Aignan) a été mise en place en 2005 par le Préfet des Landes.

La CLE a validé l'état des lieux en 2007, le diagnostic en 2009.

C'est au moment de la validation du SAGE après 7 ans de travail que l'absence de certaines communes (dont Eauze) dans le périmètre est apparue.

Or Eauze fait partie du bassin versant hydraulique de la Midouze et est concernée par le projet de réservoir sur le Bergons (à cheval sur Eauze et sur Manciet).

Ce réservoir est identifié comme structurant dans la disposition A3P5 du projet de SAGE MIDOUZE (ci-joint copie) pour combler le déficit de ressource en eau du bassin de la Midouze. Il paraît donc incontournable que Eauze soit rattachée pour partie au périmètre du SAGE MIDOUZE.

Le Conseil Municipal doit donc émettre un avis sur cette intégration partielle de la commune au périmètre du SAGE, ainsi qu'un avis sur le projet de SAGE lui-même.

A cet effet vous avez été destinataire d'une fiche présentant le schéma SAGE et des fiches correspondant aux actions de mise en compatibilité qui ont un impact sur les documents d'urbanisme (imperméabilisation des Sols, Zones naturelles d'expansion de crues, protection durable des zones humides)

Le dossier complet est consultable au bureau de Michelle BONNET-MEUNIER, Directrice Générale des Services.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **7. TRANSFORMATION EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE**

Dans le cadre de la gestion des carrières des agents, certains pouvant prétendre à un avancement de grade ont été proposés pour être inscrits sur la liste d'aptitude par le CDG 32.

Suite à la délibération de la commission paritaire compétente, il s'avère nécessaire de transformer les postes de 6 agents :

- Transformation d'un poste de rédacteur en rédacteur principal (temps complet),
- Transformation d'un poste d'animateur en animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (temps complet),
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (temps complet),
- Transformation de trois postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en trois postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (temps complet)

Pour permettre aux agents concernés d'être nommés au grade supérieur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **8. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL 2<sup>ème</sup> ÉTAPE**

Dans l'objectif de développer une politique de prévention pour diminuer le coût lié aux sinistres "sécheresse", l'État a mis en place une procédure pour doter toutes les communes touchées par le phénomène "Retrait et Gonflement des Argiles", d'un plan de prévention des risques.

À partir de la carte départementale d'aléas de ce phénomène, on établit un zonage imposant des préconisations en matière de construction, soit nouvelle soit sur construction existante.

Vous avez eu copie du document de présentation ainsi que la cartographie concernant ÉAUZE lors de la 1<sup>ère</sup> délibération du 15 février 2012.

La commune doit émettre un avis sur le Plan de Prévention des Risques Retrait Gonflement avant le 27 Avril, en effet le dossier présenté en février était qualifié de projet.

Il est actuellement soumis à une enquête publique (entre le 28 mars et le 27 avril). Vous avez eu copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête.

Le dossier technique est consultable au bureau de Madame Gourdon (accueil état civil, Service Général).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur AZANZA :

Il rappelle au Conseil Municipal la réunion publique programmée le 17 Avril à 18h30, Salle d'honneur pour présenter à tous le projet du SIVU pôle archéologique pour la DOMUS d'Elusa.

- Madame MAGNOUAC :

Elle questionne Monsieur le Maire quand aux travaux de remise en état de l'Avenue de la Ténarèze.

Il répond qu'un budget a été alloué au SLA Valence qui a assuré que les travaux auraient lieu dès que le temps le permettrait et après une mini intervention demandée à STPAG sur une partie de tranchée (soit en principe la semaine du 23 Avril).

- Mme LABARRERE :

Elle rappelle au Conseil Municipal la belle victoire de l'équipe 1 de fille du Basket Club Elusate Dimanche 8 Avril qui a remporté la coupe du Gers de Basket.

***La séance et levée à 22H30.***